

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 18 décembre 2012.

Section du dépôt légal

DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

- La diversité en question
- Bulletin de nouvelles**
- Abonnement
- Archives**
- Communiqués / Discours / Déclarations
- Publications / Études
- Politiques et mesures Bonnes pratiques
- Sites d'intérêt



Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 12, no 11, lundi 5 novembre 2012

Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

DANS CE NUMÉRO :

Suivi de la Convention

- Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours!

Communiqués, discours, déclarations

- Accord commercial UE-É.-U.: Contribution des Coalitions européennes à la consultation de la Commission européenne
- Commission européenne : réunion avec des acteurs de la société civile sur la culture et le commerce

Publications récentes

- Documents relatifs à la 6^e session ordinaire du Comité intergouvernemental
- « Développement culturel. La relance du fonds pour la promotion de la culture et ses implications institutionnelles et politiques »
- Coalitions en mouvement*, octobre 2012

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

- XIV^e Sommet de la Francophonie : Déclaration de Kinshasa
- Burundi : Atelier sur la mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles
- Burkina Faso : séminaire sur l'encadrement, le financement et le développement des filières culturelles
- Programme de bourses UNESCO-Aschberg : Appel à candidatures 2013

Autres actualités d'intérêt

- Biennale CINARS 2012

Suivi de la Convention

Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours!

La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est entrée en vigueur le 18 mars 2007. À l'occasion de la première session de la Conférence des Parties à la Convention, tenue en juin 2007, le Comité intergouvernemental a reçu le mandat d'élaborer les directives opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre de la Convention. Il a tenu depuis sept rencontres, cinq ordinaires et deux extraordinaires.

La troisième session de la Conférence des Parties, qui s'est tenue à Paris les 14 et 15 juin 2011, a permis l'approbation des directives opérationnelles relatives à trois articles

de la Convention et celles à propos des mesures destinées à assurer la visibilité et la promotion de la Convention. Au total, douze articles de la Convention comportent maintenant des directives opérationnelles.

Au moment d'écrire ces lignes, 125 Parties (124 États et la Communauté européenne en tant qu'organisation d'intégration économique régionale) ont ratifié ce traité. Bien que les travaux de mise en oeuvre de la Convention poursuivent leur cours normal, la campagne de mobilisation en vue de la [ratification de la Convention](#) par les États membres qui ne l'ont pas encore fait doit plus que jamais se poursuivre, avec ferveur et persuasion ! Car la légitimité de la Convention sera proportionnelle au nombre d'États appartenant à toutes les régions du monde qui la ratifient, l'acceptent, l'approuvent ou y adhèrent.

- ["Pourquoi les États doivent-ils ratifier cette Convention?"](#) Pour le savoir, consulter notre Bulletin du 16 janvier 2006
- [Quelle est la procédure à suivre pour ratifier la Convention?](#) Prendre connaissance des indications fournies par l'UNESCO à cet égard
- [Texte officiel de la Convention](#) 
- [Parties à la Convention](#)

Haut de la page 

Communiqués, discours, déclarations

Accord commercial UE-É.-U.: Contribution des Coalitions européennes à la consultation de la Commission européenne

Ayant de sérieuses préoccupations en ce qui concerne les conséquences de la politique commerciale européenne sur les secteurs culturel et audiovisuel européens, les Coalitions européennes pour la diversité culturelle, réunies le 20 septembre dernier à Bratislava (Slovaquie), ont adopté une position commune qu'elles ont adressée à la Direction générale du Commerce de la Commission européenne dans le cadre de la consultation sur un futur accord commercial entre les États-Unis (É.-U.) et l'Union européenne (UE).

Dans leur contribution écrite, les Coalitions européennes ont exprimé leur crainte que « l'audiovisuel ou d'autres services culturels [soient] inclus dans la négociation commerciale et utilisés comme une monnaie d'échange ».

Elles ont, entre autres choses, rappelé :

« [...] que la protection et la promotion du secteur audiovisuel est conforme à la position traditionnelle de l'Union européenne en matière de services audiovisuels. En effet, l'UE a jusqu'ici refusé tout engagement commercial dans ce domaine depuis le GATS. »

« [...] qu'en adoptant la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, l'UE a reconnu la spécificité et la double nature, à la fois économique et culturelle, des biens et services culturels ainsi que le droit des États de mettre en oeuvre des politiques culturelles. Cela ne devrait pas être simplement une référence citée dans les discours culturels des commissionnaires européens. Cela devrait avoir des conséquences effectives sur la façon dont l'UE agit lors de négociations commerciales. »

Au sujet de la négociation de l'accord É.-U.-UE, les Coalitions européennes ont invité « la Commission européenne à s'exprimer en faveur de l'exclusion horizontale de l'audiovisuel et des services culturels des négociations commerciales avec les États-Unis ». De l'avis des Coalitions européennes, une telle position assurerait que les mesures et politiques européennes visant à encourager la diversité des expressions culturelles soient maintenues.

Elles ont également exprimé leur insatisfaction face à la position défendue ces dernières années par la Commission européenne sur les questions de culture-commerce, notamment en ce qui concerne l'Accord économique et commercial global (AECG) entre l'Union européenne et le Canada :

« Par exemple, tandis que le mandat donné à la Commission européenne sur l'Accord économique et commercial global (AECG) entre l'Union européenne et le Canada excluait l'audiovisuel et les autres secteurs culturels du champ de la négociation, la Commission européenne ne considère pas que cela déclenche automatiquement une exclusion horizontale de l'audiovisuel et des secteurs culturels. De plus, malgré son engagement à le faire, la Commission européenne n'a pas publié aucune stratégie sur cet enjeu crucial culture-commerce ».

Enfin, à propos de la position des États-Unis en matière de services audiovisuels, les Coalitions européennes ont fait valoir les risques suivants :

« [...] la position des États-Unis dans divers forums révèle que l'ouverture de négociations commerciales dans les services audiovisuels est une de leurs priorités commerciales. »

« D'une part, [les États-Unis] appuient l'exercice de l'OCDE appelé IRES [Indice de restrictivité des échanges des services] dans le secteur des services audiovisuels. L'inclusion des mesures et politiques européennes visant à encourager la diversité culturelle au sein de cette liste, en les considérant uniquement d'une perspective commerciale, infléchit un jugement négatif sur ces dernières et pourrait contribuer à questionner leur existence. »

« D'autre part, les États-Unis ont suggéré d'intégrer les services non linéaires dans la catégorie des technologies de l'information et de la communication (TIC). Si la vidéo sur demande (VSD) n'est pas considérée comme un service audiovisuel, sa libéralisation commerciale deviendra plus facile étant donné que des barrières similaires n'existent pas dans le secteur des TIC et que peu d'États membres de l'UE ont des intérêts commerciaux dans ce domaine. »

Cette position américaine peut être considérée comme un premier pas vers une demande formelle de libéralisation des services audiovisuels non linéaires. »

Pour lire l'intégralité de la contribution des Coalitions européennes, disponible en anglais, veuillez consulter le site Internet de la [Coalition française pour la diversité culturelle](#).

Source :

- [Coalition française pour la diversité culturelle](#)

Haut de la page 

Commission européenne : réunion avec des acteurs de la société civile sur la culture et le commerce

La direction générale « Éducation et Culture » et la direction générale « Commerce » de la Commission européenne organisent, le 13 novembre 2012 à Bruxelles (Belgique), une réunion avec les acteurs de la société civile sur les questions de culture et commerce.

Cette réunion consiste à fournir de l'information sur l'état des actuelles et futures négociations bilatérales et multilatérales, ainsi que sur les protocoles de coopération culturelle avec les pays tiers, dans le contexte global de la mise en oeuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Celles et ceux qui désirent y participer doivent s'enregistrer avant le 8 novembre 2012 (midi).

Pour consulter l'ordre du jour de la réunion et pour plus d'informations, veuillez visiter le site Internet de la [Commission européenne](#).

Source :

- [Commission européenne](#)

Haut de la page 

Publications récentes

Documents relatifs à la 6^e session ordinaire du Comité intergouvernemental

Les documents relatifs à la 6^e session ordinaire du Comité intergouvernemental, laquelle aura lieu du 10 au 14 décembre 2012 à Paris, seront disponibles à la mi-novembre sur le site Internet de l'UNESCO.

Source :

- [UNESCO](#)

Haut de la page 

« Développement culturel. La relance du fonds pour la promotion de la culture et ses implications institutionnelles et politiques »

L'article « Développement culturel. La relance du fonds pour la promotion de la culture et ses implications institutionnelles et politiques » vient de paraître dans « Les inédits » de la Revue l'Observatoire.

Le résumé de l'article de M. Antonios Vlassis, chercheur postdoctoral au Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation (Université du Québec à Montréal) et maître d'enseignement auprès du Département de Science Politique de l'Université Libre de Bruxelles, se lit comme suit :

« Depuis un an et à la suite de la demande de certains États, l'UNESCO a pris l'initiative de relancer le fonctionnement du Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC), suspendu en 2006. Même si cette initiative semble être majeure pour les questions du développement culturel et de coopération culturelle internationale, elle suscite certaines interrogations évidentes relatives à l'utilité de la relance, aux implications politiques et institutionnelles de cette action et au rapport que le FIPC entretiendra avec la Convention sur la diversité des expressions culturelles et son Fonds international pour la diversité culturelle. »

Pour consulter l'article en question, veuillez visiter le site Internet de l'[Observatoire des politiques culturelles de Grenoble](#).

L'Observatoire des politiques culturelles (OPC) de Grenoble est un organisme national français qui travaille sur l'articulation entre l'innovation artistique et culturelle, les évolutions de la société et les politiques publiques au niveau territorial. Par l'organisation d'études, de rencontres, de formation continue et la diffusion d'informations, l'OPC cherche à éclairer un large cercle de professionnels des arts et de la culture, d'experts et d'élus.

Source :

- [Observatoire des politiques culturelles de Grenoble](#)

Haut de la page 

Coalitions en mouvement, octobre 2012

L'édition d'octobre 2012 du bulletin électronique *Coalitions en mouvement* est maintenant disponible.

Au sommaire de ce numéro, se retrouvent entre autres les titres suivants :

- Un fructueux troisième congrès de la FICDC à Bratislava, Slovaquie;
- La Coalition slovaque et le statut de l'artiste;
- Connexions U40, façonner la diversité culturelle 2030 : Atelier international de renforcement des capacités à Alexandrie, Égypte;
- Colloque international culture et développement durable 2012;
- Commerce et culture : protéger la culture dans les accords commerciaux;
- L'économie mauve : économie, développement durable et diversité culturelle.

Coalitions en mouvement est publié par la Coalition canadienne pour la diversité culturelle, en collaboration avec la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle (FICDC). Il est disponible en français, en anglais et en espagnol.

Source :

- [Coalition canadienne pour la diversité culturelle](#)

Haut de la page 

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

XIV^e Sommet de la Francophonie : Déclaration de Kinshasa

Le XIV^e Sommet de la Francophonie a eu lieu à Kinshasa, capitale de la République démocratique du Congo, les 13 et 14 octobre 2012.

À l'issue de leurs travaux, les chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), réunis autour du thème « Francophonie, enjeux environnementaux et économiques face à la gouvernance mondiale », ont adopté la Déclaration de Kinshasa.

En ce qui concerne la diversité des expressions culturelles, les chefs d'État et de gouvernement francophones ont adopté la recommandation suivante :

« Nous sommes déterminés à poursuivre le développement de nos politiques et industries culturelles dans l'esprit de la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, ainsi qu'à intégrer la culture dans nos politiques de développement en vue de créer des conditions propices au développement durable.

Nous demandons à l'OIF ainsi qu'aux opérateurs de poursuivre leurs programmes d'accompagnement des politiques et industries culturelles dans les pays du Sud. Nous lui demandons également de veiller à mettre en place une politique de conservation et de valorisation du patrimoine, notamment avec le support des technologies numériques » (Déclaration de Kinshasa, recommandation 52).

Pour consulter la version intégrale de la Déclaration de Kinshasa, veuillez visiter le site Internet de l'[OIF](#).

Source :

- [OIF](#)

Haut de la page 

Burundi : Atelier sur la mise en oeuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles

Du 15 au 17 octobre dernier, le bureau régional de l'UNESCO à Bujumbura (Burundi) et le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture du Burundi ont organisé un atelier de renforcement des capacités sur la mise en oeuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO.

Cet atelier a permis de rassembler des acteurs et professionnels provenant de différentes filières culturelles, des organisations de la société civile, des institutions de formation et de recherche, des parlementaires, des média ainsi que des représentants des institutions publiques.

Quatre thèmes ont été abordés par les soixante-quinze participants:

- Aperçu du contenu de la Convention, sa mise en œuvre et rôle des parties prenantes;
- Diversité des expressions culturelles et promotion des industries culturelles : contenus, opportunités, défis et perspectives;
- Élaboration des rapports périodiques;
- Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) : principes et procédures de soumission de candidatures.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Internet de l'[UNESCO](#).

Source :

- [UNESCO](#)

Haut de la page 

Burkina Faso : séminaire sur l'encadrement, le financement et le développement des filières culturelles

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et le ministère de la Culture et du Tourisme du Burkina Faso ont organisé, du 29 au 31 octobre 2012 à Ouagadougou, un séminaire visant à former les cadres et professionnels burkinabés sur les modalités et instruments d'encadrement, de financement et de développement des industries culturelles.

Ce séminaire a regroupé une trentaine de participants, soit des conseillers techniques du ministère burkinabé en charge de la culture, des directeurs et chefs de service des directions centrales et des établissements rattachés chargés d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies publiques de développement des filières culturelles dans les domaines du cinéma, de l'audiovisuel, du multimédia, du livre, de la musique et des arts du spectacle. Des représentants des principales organisations professionnelles de la culture étaient également présents.

Les cinq thématiques suivantes étaient au programme :

- Les enjeux et les différentes approches des politiques publiques pour la culture;
- La structuration et le fonctionnement des filières d'industries culturelles;
- Les modes d'encadrement, de financement et de développement des filières culturelles;
- Les approches méthodologiques d'élaboration et de mise en œuvre de politiques culturelles;
- Les modalités d'intervention de la coopération internationale dans le champ culturel.

Cette activité s'inscrit dans le cadre du Programme de l'OIF d'appui au renforcement des politiques et industries culturelles des pays francophones du Sud. L'objectif de ce programme est de renforcer les capacités de quatre pays sélectionnés (Burkina Faso, Gabon, Niger, Sénégal) à formuler et à mettre en œuvre des politiques et mesures ayant pour objet de promouvoir la diversité des expressions culturelles ainsi qu'à consolider les entreprises dans l'intention que ces actions contribuent au développement économique et social de ces pays. À cet effet, l'OIF et le gouvernement burkinabé ont signé, le 3 mai 2012, une convention relative à la mise en œuvre d'un Programme quadriennal (2012-2015) d'appui aux politiques et industries culturelles du Burkina Faso.

Source :

- [OIF](#)

Programme de bourses UNESCO-Aschberg : Appel à candidatures 2013

L'appel à candidatures pour le Programme de bourses UNESCO-Aschberg est maintenant ouvert. Pour l'année 2013, le Programme offre des bourses dans les domaines suivants : Création littéraire, musique et arts visuels.

Le Programme de bourses UNESCO-Aschberg s'inscrit, depuis 1994, dans une stratégie de l'UNESCO d'encouragement à la diversité culturelle et au dialogue interculturel. Son objectif est d'offrir de nouvelles expériences à de jeunes artistes et de les aider à compléter leur formation dans des pays dont ils ne sont pas originaires.

Le Programme propose des résidences dans le monde entier pour les jeunes artistes âgés entre 25 et 35 ans. Il vise ainsi à promouvoir la créativité, les échanges culturels et à donner la possibilité aux artistes de s'enrichir au contact d'autres cultures. Ces expériences de résidences exercent un rôle de catalyseur pour le développement des expressions artistiques de toutes les cultures du monde.

Au regard de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, ce programme constitue une bonne pratique en termes de coopération pour le développement (article 14), puisqu'il accorde la priorité aux artistes et aux institutions des pays en développement, dans le but d'accroître la coopération Nord-Sud et Sud-Sud.

Afin d'accéder à l'appel à candidatures (lequel varie selon l'institution de résidence choisie par l'artiste) et pour obtenir de plus amples informations à propos du Programme, veuillez consulter le site Internet de l'[UNESCO](#).

Source :

- [UNESCO](#)

Autres actualités d'intérêt

Biennale CINARS 2012

La 15^e édition de la Biennale CINARS se tiendra du 12 au 18 novembre 2012 à Montréal (Canada).

Depuis 1984, CINARS organise tous les deux ans à Montréal, une des plus importantes rencontres internationales des arts de la scène (cirque, danse, musique, théâtre, arts multidisciplinaires) avec près de 1000 professionnels de 40 pays dont 270 diffuseurs parmi les plus importants à travers le monde.

Pendant une semaine, une centaine de spectacles du Québec, du Canada et de l'étranger, des ateliers, des événements de réseautage et une salle d'exposition sont proposées aux participants.

Après quatorze éditions, la Biennale CINARS est devenu un événement mondialement incontournable dans le paysage de la diffusion internationale des arts de la scène.

Pour plus d'informations et pour consulter la programmation complète de la Biennale CINARS 2012, veuillez visiter le site Internet de [CINARS](#).

CINARS est un organisme de services à but non lucratif ayant pour mission de favoriser et soutenir l'exportation des arts de la scène. Ses objectifs principaux sont de promouvoir les créations culturelles du secteur des arts de la scène et de favoriser les échanges commerciaux entre les organismes de production et de diffusion.

Source :

